

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 2 avril 2025

Délibération 2025_04_13

Objet: Vote du budget primitif 2025 du budget principal

Le deux avril mille vingt-cinq, à neuf heures et trente minutes à Nantes s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 10 (pour 18 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) ; M. Éric PROVOST (3 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Jean-Michel EMPROU (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Luc NORMAND (1 voix)

Absents représentés: 7 (pour 13 voix)

M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à M. Éric PROVOST; Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON; Mme Christine CHEVALIER (2 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Luc NORMAND ; M. Claude CAUDAL (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Roger GUYON

Absents excusés:

M. Jean-Pierre BRU, M. Jean CHARRIER, M. Olivier DEMARTY, Mme Sylvie GAUTREAU, M. Rémy ORHON; M. Jacques ROBERT.

Assistaient également:

M. Laurent JOSEPH (Directeur); Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif); Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI); Mme Véronique MERLET (Comptable)

Secrétaire de séance: M. Thierry COIGNET

Nombre de présents ou représentés: 17

Quorum: 12

Nombre de voix exprimées: 31

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et L.1612-1 ;

Vu la délibération n° 2024_12_42 autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs;

Vu la délibération n° 2024_04_07 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 5 mars 2025;

Vu le projet de budget primitif 2025 du budget principal;

Vu le rapport.

Considérant l'exposé suivant:

Les crédits budgétaires 2025 intégrant les restes à réaliser au 31 décembre 2024 par chapitre suivant:

Chapitre	Article - Libellé	Dépenses	Recettes
		BP	BP
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	462 449,00€	
012	Charges de personnel et frais assimilés	983 184,00€	
65	Autres charges de gestion courante	22 367,00€	
23	Virement à la section d'investissement	10 000,00€	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00€	€
002	Excédent de fonctionnement reporté		613 186,53€
74	Dotations et participations		1 033 850,00€
75	Autres produits de gestion courante		597 963,47€
Total section de fonctionnement		1 500 000,00€	2 245 000,00€

Chapitre	Article - Libellé	Dépenses	Recettes
		BP	BP
SECTION D'INVESTISSEMENT			
20	Immobilisations incorporelles	5 396,17€	
21	Immobilisations corporelles	35 346,46€	
001	Solde d'investissement reporté	22,81€	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		22 000,00€
021	Virement de la section de fonctionnement		10 000,00€
10	Dotations, fonds divers et réserves		8 765,44€
Total section d'investissement		40 765,44€	40 765,44€

Après en avoir délibéré, le comité syndical (collège commun) à l'unanimité:

- **Adopte** le budget primitif 2025 du budget principal par chapitre tel que présenté ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- **Autorise** le Président à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Vertou, le 2 avril 2025

Le Président,

Jean-Sébastien GUITTON

